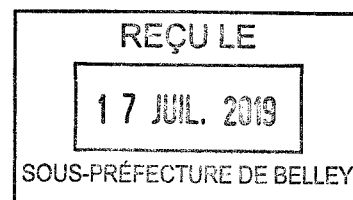


EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal



OBJET :

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – demande d'autorisation présentée par la S.A.S. Carrières Blanc concernant le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension d'une carrière, l'exploitation d'une installation de traitement des matériaux et d'une station de transit de produits minéraux et sur la demande d'autorisation de défrichement – Cornella Nord et Cornella Ouest.

Séance du 3 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois juillet, à dix-neuf heures quarante, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le vingt-six juin deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57

Membres présents :

MM. ALLANDRIEU Bernard, ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FERRARI Jean, GENOD Patrick, HARNAL Sébastien, JARASSIER Hervé, LEMOINE Gilbert, MORGNIEU Laurent, PIFFADY Philippe, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, ZANI Guy.
Mmes BERTHET Claire, BORGNA Séverine, CARRARA Carole, CHATEAU Marie-Luce, FERRO Nicole, GRITTI Delphine, JOLY Fabienne, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MARTINE Christine, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, PETIT Odile, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés :

MM. CHAPUIS Gérard (pouvoir à M. BARBARIN Daniel), CHARVOLIN Roch (pouvoir à Mme JOLY Fabienne), DUSSUYER Régis (pouvoir à M. DRHOVIN Jacques), GRIOT Bernard (pouvoir à M. CYVOCT Jean-Michel), PETITNICOLAS Christophe (pouvoir à M. EMIN Philippe), TRAMOY Maurice (pouvoir à M. JARASSIER Hervé).
Mmes BOURDONCLE Annie (pouvoir à Mme ROSIER Nicole), LETRAY Marie-Odile (pouvoir à M. PIFFADY Philippe), TRAINI Marie (pouvoir à M. BLEIN Jean).

Membres absents :

MM. FRAISEAU Alain, LYAUDET Stéphane, PESENTI Philippe, RAOULT Jean-Pierre, TABOUREL Philippe.
Mmes BARDON Fabienne, BARTHELET Annaëlle, BOUDET Evelyne, CHENET Valérie, HUGON Marlène, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : Mme Claire BERTHET.

Soit : 36 présents, 9 pouvoirs.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête publique s'est tenue durant 33 jours du 20 mai 2019 au 21 juin 2019. Cette enquête porte sur le projet présenté par la S.A.S. Carrières Blanc concernant le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension d'une carrière, l'exploitation d'une installation de traitement des matériaux et d'une station de transit de produits minéraux et sur la demande d'autorisation de défrichement.

Pour mémoire, les carrières « Cornella Ouest » et « Cornella Nord », concernées par le projet, bénéficient actuellement d'un arrêté d'autorisation du 24 juin 2004 et du 5 juillet 2005 pour une durée de 15 ans, pour l'extraction et le traitement de matériaux. Ces deux carrières ne sont pas autorisées actuellement pour le recyclage ou le remblayage avec des déchets inertes externes.

Le projet porté par la société CARRIÈRES BLANC comprend : • le renouvellement (43 ha 46 a 16 ca) et l'extension (12 ha 93 a et 01 ca) des carrières « Cornella Nord » et « Cornella Ouest ».

La durée de l'autorisation demandée est de 30 ans. Les travaux de remblayage seront concomitants avec l'exploitation. La remise en état proposée vise une remise en état à vocation écologique (reboisement, plantation de haies, conservation et entretien des plans d'eau, pelouses, hibernaculum) et touristique (circuit de promenade, parcours santé et VTT, tourisme industriel sur le métier des carrières et notamment sur l'activité marbrière).

Le dossier joint à la demande d'autorisation comprend toutes les pièces prévues par article R122-5 du code de l'environnement, et traite de toutes les thématiques environnementales prévues au code de l'environnement. Conformément au code de l'environnement, il comporte une étude écologique avec étude d'incidence au titre de Natura 2000.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le contenu des différents éléments fournis doit être en relation avec l'importance de l'installation projetée, avec ses incidences sur l'environnement, avec l'importance des dangers de l'installation et de leurs conséquences prévisibles en cas de sinistre.

Conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur la demande d'autorisation présentée par la SAS Carrières Blanc.

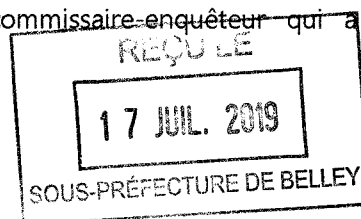
Vu le dossier d'enquête publique déposé en Mairie de Plateau d'Hauteville, mis à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de mairie durant la période du 20 mai 2019 au 21 juin 2019,

Vu le dossier d'enquête publique mis en ligne sur le site de la Préfecture de l'Ain,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 17 avril 2019 et 6 mai 2019 portant ouverture et organisation d'une enquête publique et modifiant l'organisation de l'enquête publique,

Vu le registre mis à disposition dans le but de recueillir les observations et remarques du public, lequel registre a été paraphé par Monsieur André MOINGEON, commissaire-enquêteur qui a tenu les permanences les :

- Mardi 20 mai 2019 de 8 h 30 à 10 h 30
- Mercredi 29 mai 2019 de 8 h 30 à 10 h 30
- Jeudi 6 juin 2019 de 14 h 00 à 16 h 00
- Mercredi 12 juin 2019 de 8 h 30 à 10 h 30
- Vendredi 21 juin 2019 de 15 h 00 à 17 h 00 .



Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à **43 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (Monsieur Roch CHARVOLIN pouvoir engagé par Madame Fabienne JOLY, Madame Fabienne JOLY)**, des membres présents et représentés,

- **EMET** un avis favorable à la demande présentée par la SAS Carrières Blanc concernant le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension d'une carrière, l'exploitation d'une installation de traitement des matériaux et d'une station de transit de produits minéraux et sur la demande d'autorisation de défrichement.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDBITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Philippe EMIN

